

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
6 décembre 2022

PUBLIE LE : 21 DEC. 2022

Délibération n°221206-11 : Création – suppression de postes – modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le trente novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Innoncente Félicité SATHOUD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communauté non représentée : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Madame Carole BUHOT, Ingénieur du Syndicat VALOSEINE
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

Communauté Urbaine	:	1 (18 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (4 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	10 jusqu'à la délibération n°8, puis 8
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10 pour les délibérations n°1 à n°8 8 pour les délibérations n°9 à n°22

OBJET : CREATION – SUPPRESSION DE POSTES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique indiquant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU l'avis du comité technique du 27 avril 2021 relatif à la suppression de 3 emplois permanents.

CONSIDERANT la nécessité de créer un nouvel emploi pour permettre la réinternalisation de l'expertise technico-financière liée aux tonnages transitant sur les différents sites du syndicat.

CONSIDERANT la nécessité de mettre en adéquation le tableau des effectifs avec la réalité des besoins du syndicat.

CONSIDERANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois afin de permettre des avancements de grade ;

CONSIDERANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

DECIDE d'approuver la création d'un emploi d'agent de gestion financière et comptable du cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C) à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2023.

DECIDE d'approuver la suppression de 3 emplois, à savoir un emploi d'Ingénieur collecte – tri du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, d'un emploi de Responsable ambassadeur du tri du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et d'un poste de Responsables des finances du cadre d'emploi des attachés territoriaux, à compter du 1^{er} janvier 2023.

DECIDE d'approuver la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2023.

INDIQUE que les crédits budgétaires permettant la rémunération de l'agent seront inscrits au chapitre 012 du budget 2023.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 21/12/2022

Transmis en préfecture et affiché le 21/12/2022

Pour Extrait Conforme



Michel LEPERT
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal

ETAT DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE VALOSEINE AU 1^{er} JANVIER 2023

EMPLOIS				
Libellé emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste
Responsable du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés	ETP	Tech	A	Ingénieur – Ingénieur principal
Technicien déchets	ETP	Tech	B	Technicien, Technicien principal de 2 ^{ème} classe, Technicien principal de 1 ^{ère} classe
Responsable technique	ETP	Tech	A	Ingénieur
Assistante administrative	ETP	Adm	C	Adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
Agent de gestion financière et comptable	ETP	Adm	C	Adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe

EFFECTIFS		
Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut	Sa position
Ingénieur principal	Titulaire	Activité
Technicien	Contractuel	Activité
Ingénieur	Contractuel	Activité
Adjoint administratif	Titulaire	Activité
Poste vacant		

Légende :

Tech : Technique

Adm : Administrative

	EFFECTIF THEORIQUE	EFFECTIF REEL
CATEGORIE A		
FILIERE TECHNIQUE	2	2
CATEGORIE B		
FILIERE TECHNIQUE	1	1
CATEGORIE C		
FILIERE ADMINISTRATIVE	2	1
TOTAL	5	4